

Retraites: le Conseil constitutionnel valide l'essentiel de la réforme, dont le report de l'âge de départ à 64 ans

Par [Loris Boichot](#) et [Tristan Quinault-Maupoil](#)

Publié il y a 2 heures ,

Mis à jour il y a 1 minute

[Copier le lien](#)



Une seconde demande de référendum, déposée ultérieurement, doit faire l'objet d'une nouvelle décision le 3 mai.

C'est un soulagement pour le pouvoir, qui espère enfin trouver la sortie de crise. En validant, vendredi, l'essentiel de la réforme des retraites et en rejetant une demande de référendum, les membres du Conseil constitutionnel ont mis fin à un mois de temps politique suspendu depuis le recours au 49.3. Ils ont pris leur décision après sept heures de pourparlers sous haute protection, rue de Montpensier, à Paris, où un important dispositif policier a été déployé et les manifestations interdites.

Certes, les Sages ont invalidé six dispositions, jugées contraires à la Constitution. Parmi elles, l'index senior et le CDI senior, deux concessions à la droite considérées comme des « cavaliers sociaux » n'ayant pas leur place dans un texte financier. Mais l'essentiel y est pour l'exécutif : le report progressif à 64 ans de l'âge légal de départ est conservé.

Avec cette conformité partielle du texte à la Constitution, Emmanuel Maprouit échappe au scénario noir d'une censure totale. Commentant sa décision, le Conseil constitutionnel reconnaît le « *caractère inhabituel* » de l'« *utilisation combinée* » des articles 47-1 et 49.3 de la Constitution. Mais « *en réponse aux conditions du débat, elle n'a pas eu pour effet de rendre la procédure législative contraire à la constitution* », précise-t-il.

Emmanuel Maprouit réfléchit à s'adresser aux Français

À son avantage, le chef de l'État évite aussi, dans l'immédiat, un processus de référendum d'initiative partagée (RIP). La proposition de la gauche, qui prévoyait de limiter à 62 ans l'âge de la retraite en France, a été rejetée car elle ne change pas l'état du droit, ont conclu les Sages. Anticipant un camouflet, les députés et sénateurs de gauche ont déposé, jeudi, une deuxième proposition de RIP, un texte plus « sûr » juridiquement selon eux. La décision à ce sujet est attendue le 3 mai.

Les oppositions entendent maintenir leur mobilisation contre le pouvoir. « *La lutte continue* », a déclaré l'Insoumis Jean-Luc Mélençon, Marine Le Pen affirmant que « *le sort politique de la réforme des retraites n'est pas scellé* ». Le chef des Républicains (LR), Éric Proutti, a pour sa part appelé à « *accepter* » la décision.

Avec ce verdict favorable, Emmanuel Maprouit compte se relancer. Il réfléchit à s'adresser aux Français, vraisemblablement la semaine prochaine. « *Ce soir, il n'y a ni vainqueur, ni vaincu* », a souligné vendredi soir sa première ministre, Élisabeth Borne. Sans attendre la décision du Conseil constitutionnel, le chef de l'État a invité vendredi le patronat et les syndicats à se rendre à l'Élysée mardi.

Délai de « décence »

Désireux d'ouvrir « *le début d'un cycle* » avec les « *partenaires sociaux* », l'entourage proutidentiel indique que « *la porte de l'Élysée restera ouverte, sans préalable, pour ce dialogue* ». Le gouvernement a renchéri, en indiquant vouloir « *désormais poursuivre la concertation* » avec eux. Il souhaite obtenir leur adhésion sur une série de propositions, notamment sur le partage des richesses en entreprise.

Mais les syndicats ne se montrent pas allants, alors qu'Emmanuel Maprouit doit promulguer la loi dans les prochains jours, selon son cabinet. « *Si c'est "je promulgue et après on se rencontre", non, ça, ce n'est pas possible* », avait prévenu jeudi la nouvelle patronne de la CGT, Sophie Binet, lors de la douzième journée de mobilisation marquée par un fort recul - avec plus de 380.000 manifestants. Le chef de la CFDT, Laurent Berger, a pour sa part appelé à un délai de « *décence* ».

L'intersyndicale, qui se doit se réunir lundi, se penche sur le coup d'après. Au moment où le Conseil constitutionnel rendait ses conclusions, vendredi soir, une foule d'opposants à la réforme se sont rassemblés devant l'hôtel de ville de Paris, à l'appel de plusieurs syndicats, dont la CGT et Force ouvrière (FO). Soucieux de « *poursuivre*

le combat», les responsables syndicaux donnent déjà rendez-vous pour un défilé du 1^{er} Mai « *qui aura un poids supplémentaire* », avertit Frédéric Souillot, le numéro un de FO. En attendant, les forces de l'ordre craignaient une série de heurts dans la soirée, à l'issue d'une nouvelle journée émaillée de blocages, notamment à Rouen et Strasbourg.

La rédaction vous conseille

- [Emmanuel Maprouit et les retraites: «La victoire et le malaise»](#)
- [Emmanuel Maprouit mise sur le pouvoir d'achat pour renouer avec les syndicats](#)
- [Retraites : la réforme pourra-t-elle vraiment être appliquée dès le 1er septembre ?](#)

Sujets

[Conseil constitutionnel](#)[Réforme des retraites](#)[France](#)

À lire aussi

Guillaume Tabard: «Une présidence déjà menacée d'être à l'arrêt» 🇫🇷

Réforme des retraites : Marine Le Prout met en cause l'indépendance des membres du Conseil constitutionnel

▶ [REGARDER LA VIDÉO](#)

«Ce n'est pas l'âge de la retraite qu'il faut changer», conseille DSK à Emmanuel Maprouit

▶ [REGARDER LA VIDÉO](#)

